

### **Chapitre XIII - Philippe D'Amours II, sieur de la Morandière**

Philippe, le dernier des fils de Mathieu, naquit et fut baptisé le 7 février 1680. Comme ses frères, il entra jeune dans la carrière militaire pour faire partie du détachement de la marine. Comme militaire et sur ordre, il avait préparé un convoi qui devait se rendre chez les Outaouais, mais ne put y aller à cause de la guerre avec les Iroquois; on lui remboursa la somme de 5479 livres dépensées à cet effet, en 1706.

A vingt-neuf ans il fut promu enseigne de sa compagnie. Déjà il avait conquis l'estime et l'éloge de ses chefs.

Comme Philippe était absent de Québec à cause de son service militaire en 1713, M. de Villedonné, son beau-frère, élu tuteur des enfants mineurs de feu Mathieu D'Amours, demanda l'élection d'un curateur pour Philippe et les autres héritiers absents. M. de Villedonné fut élu tuteur et curateur des enfants mineurs et absents, afin de procéder au partage de la susdite succession.

Sa bravoure et sa fermeté, comme aussi sa popularité chez les Indiens, le firent désigner pour aller comme lieutenant en Louisiane. Hélas, le Roi ne pouvait payer les frais de ce long et dangereux voyage, et Philippe non plus. Alors M. de Vaudreuil expliqua au Ministre de Paris, le 20 avril 1717: "Il (Vaudreuil) croit qu'il lui sera impossible de faire partir les sieurs Longueville et de la Morandière destinés pour servir de lieutenants à la Louisiane, à cause des risques qu'il y a dans la route, plusieurs Français ayant été tués par les Sauvages du côté du Mississippi par où il faudrait qu'ils passassent; d'ailleurs il leur en coûterait plus de deux écus pour se faire mener et ils ne sont nullement en état de faire cette dépense. Sur ce que le Conseil lui a marqué de leur faciliter leur voyage sans qu'il en coûtât rien au Roi, il leur a offert de leur permettre de mener deux canots chargés de marchandises; mais ils n'ont pu trouver personne qui ait voulu se charger de cette affaire..... A l'égard du sieur de la Morandière, qui n'est point en état de faire cette dépense, il assure qu'il n'a guère de meilleur officier que lui. Il a fait la charge de major dans l'expédition contre les Renards et il y a servi avec tant de distinction que le sieur de Louvigny lui en a rendu un compte très avantageux. Il est témoin que dans la dernière guerre, il n'a pas manqué un parti et même qu'il a été blessé; il mériterait un meilleur sort que celui qu'il a."



Six mois plus tard, M. de Vaudreuil écrivait au Conseil de Marine: "Le sieur de la Morandière ne s'étant pas trouvé en état de faire ce voyage, je l'ai fait partir dans le mois de septembre pour aller commander à la Baie (Green Bay, Wisc.). Je supplie le Conseil de trouver bon que je le garde en ce pays, parce que j'ai dessein de l'envoyer à la découverte de la Mer de l'Ouest (Océan Pacifique), selon les nouvelles que j'aurai l'année prochaine du sieur de la Noue qui est allé établir un poste dans la rivière Germaniste gouya ne voyant point ici d'officier qui convienne le mieux que ledit sieur de la Morandière pour seconder le sieur de la Noue dans l'exécution de cette découverte". En effet, les Canadiens rêvaient d'atteindre l'Océan Pacifique qu'avait visité un Indien Yason, au rapport de LePage de Pratz. "En 1718 le Roi avait chargé le gouverneur Vaudreuil d'envoyer un Canadien, la Morandière, vers cette mer, si les nouvelles qu'il recevait de Robutel de la Noue..... étaient favorables." Le voyage n'eut pas lieu.

Philippe dut partir pour la Baie en septembre 1717 avec Louis Venne, engagé pour le conduire en canot au Pays d'En-Haut, comme on disait dans le temps. Il avait alors trente-sept ans et n'était pas encore marié.

Après trois ans de commandement à la Baie, il revint à Montréal. Ses supérieurs, contents de lui, pouvaient écrire en 1722 : "Le sieur de la Morandière, âgé de 40 ans. C'est un très bon officier dont je ne puis assez dire du bien. Il a dès sa jeunesse donné des preuves de sa bravoure dans tous les partis qui se sont présentés, et l'ayant détaché pour aller faire un prisonnier à un fort que le sieur Neglesson avait élevé au bout du lac Champlain, il y réussit et enleva un Anglais dans la palissade, et cela en revenant d'un autre parti où il avait été blessé; il mériterait que le Conseil voulût bien avoir égard à ses services, étant un des officiers les plus capables pour commander des partis si nous avons la guerre."

Dans ses temps de liberté, Philippe avait fait la connaissance d'une jeune dame, Madeleine Menage, veuve de Pierre Gauvereau, arquebusier du Roy à Québec et voisin de son père, Mathieu, sur la rue Sous-le-Fort. Il la demanda en mariage, avec succès. Le contrat de mariage eut lieu le 12 février 1722, en présence du gouverneur de Vaudreuil et de sa dame, de l'intendant Bégon et sa dame, du capitaine de Villedonné, de Pierre Rigaud de Cavagnal, d'Eustache Chartier, seigneur de Lotbinière, de Louise Chartier, d'Angélique Chartier, veuve de Lino, de Louis de la Porte de Louvigny et son épouse, tous parents et amis de Philippe. Tandis que du côté de la future épouse étaient présents : Marie Anne Leblanc, sa mère, Pierre Levasseur et dame Marie Ange Menage, sa sœur, Simonne Barbe Buisson veuve de Nicolas Gauvereau, sa belle-mère, du sieur Pierre Frontigny et Marie Madeleine LaJous, son épouse, neveu et nièce, le sieur Jourdain Lajus, lieutenant des chirurgiens, subrogé tuteur des enfants mineurs de Pierre Gauvereau et de Madeleine Menage, Mons<sup>r</sup> et dame Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, etc.

Nous retrouverons plusieurs de ces personnages plus loin; ils sont ici nommés pour illustrer l'intérêt que suscita ce mariage, ainsi que la parenté des futurs époux faisant contrat.

Avant de se remarier, Madeleine Menage avait fait faire l'inventaire des biens de sa communauté avec feu Pierre Gauvereau. Elle s'acquitta de ses obligations légales, et, ainsi libérée, convola en secondes noces. M. Jourdain Lajus tuteur, prit son rôle au sérieux et s'occupait de l'héritage des mineurs Gauvereau.

D'après son contrat de mariage, Philippe apportait des biens évalués à 5195 £, partie en monnaie, partie en castor, dont 3000 £ étaient mis en communauté de biens; tandis que la future épouse apportait ce qui lui revenait de la succession de son feu premier mari, lesquels biens seront inventoriés avant son mariage, et dont elle met 4000 £ en communauté de biens. Par le contrat de mariage, son douaire préfix sera de trois milles livres et le préciput de mille livres. Puis les futurs mariés se font donation mutuelle de leurs biens, à condition qu'il n'y ait point d'enfant né ou à naître de leur mariage.

Il semble bien que Marie-Madeleine Menage hérita d'une somme assez rondelette de son feu mari, car, après son deuxième mariage, elle ouvrit un magasin de toilettes pour dames sur la rue Sault-au-Matelot dans la basse-ville de Québec.

Une fois mariés et établis sur la rue Sault-au-Matelot, Philippe et son épouse obtinrent un banc à l'église de la basse-ville, moyennant dix livres par année. C'était le dernier banc du côté de l'évangile.

Par sa femme, Marie-Madeleine Menage, Philippe était responsable de la propriété Gauvereau, sur la rue Sous-le-Fort. Or la voisine, la veuve Pierre du Roy, désirant "faire bâtir de maçonne une vieille maison qu'elle a de colombage, joignant celle dud. feu sieur Gauvereau, que par conséquent elle voulait se servir du pignon quoi qu'assis tout entier sur le terrain dud. feu Gauvereau".... "aux offres qu'elle fait de payer la moitié dud. terrain et dud. pignon". Philippe et sa dame finirent par consentir en 1724, demandant 120 livres pour le terrain et 18 livres par toise de la moitié du pignon. Cette propriété de la veuve du Roy avait appartenu autrefois à Mathieu D'Amours.

Avant de se marier, lorsque Philippe demeurait à Montréal, il avait souvent visité sa sœur Élisabeth, veuve de Claude Charron, en pension dans la communauté des Frères Hospitaliers de Montréal que le fils de cette dernière avait fondée. Avant de mourir, elle avait fait un testament faisant de Philippe son légataire universel. Elle avait aussi prêté une somme d'argent aux Frères dont son beau-fils était supérieur. Elle mourut en 1724, et à partir de cette date Philippe eut de longs procès avec les Frères pour obtenir son dû.

Depuis 1722, déjà les Frères Hospitaliers étaient insolubles. Philippe insista en cour pour obtenir le paiement du principal et des arrérages d'intérêt. D'abord il obtint des promesses, que les Frères ne purent tenir; puis la Prévôté et le Conseil Supérieur condamna ceux-ci à payer, mais sans plus de résultat.

On se rappelle que Philippe avait été blessé dans une bataille au lac Champlain; la blessure ne guérissait pas et le faisait souffrir. Il résolut donc d'aller se faire soigner à Paris, et partit à l'automne de 1725, laissant sa femme et les jeunes enfants.

Juste avant de partir pour la France, Philippe avait obtenu une copie certifiée de l'arrêt du Conseil d'État de Paris confirmant la noblesse de la famille D'Amours. Il présenta ce document, daté du dix décembre 1668, au Conseil Supérieur, en demandant l'inscription de cet acte, en même temps que l'insinuation du contrat de mariage de son père Mathieu D'Amours, fils de Louis D'Amours mentionné dans l'arrêt du Conseil d'État; ce qui fut accordé le huit octobre 1725.

Philippe profita de son séjour en France pour se faire connaître avantageusement, car au mois de mai 1726 il fut promu lieutenant.

Hélas, sans qu'il le sache, sa femme était morte quelques jours seulement avant sa promotion. A son retour le printemps suivant, il trouva sa maison presque vide. Les héritiers et le tuteur des enfants mineurs Gauvereau avaient procédé à l'inventaire des biens de la communauté, comme si Philippe n'avait aucun droit à la succession. Dès son arrivée, ce dernier fut élu tuteur de ses enfants mineurs et dut lutter pendant de longues années contre le sieur Jourdain Lajus, tuteur des enfants mineurs Gauvereau. Ce chirurgien Lajus avait fait procéder à la mise des scellés après le décès de Madeleine Menage. Mais il avait manqué de vigilance, car avant que ces scellés fussent apposés aux biens de la défunte Menage, la parenté était venue se servir généreusement dans le magasin et les garde-robes de la défunte. Philippe porta plainte, mais rien ne fut fait. Les procès se multiplièrent et le règlement final ne se fit qu'en 1741, après quatorze ans de contestation. Philippe fut condamné à payer deux mille six cent quinze livres aux héritiers de sa défunte épouse. Comme il avait beaucoup dépensé en France, Philippe se trouvait au seuil de la pauvreté. Pourtant il avait à poursuivre deux séries de procès : l'un contre les Frères Hospitaliers de Montréal, et l'autre contre les héritiers de sa femme.

Laissé avec trois jeunes enfants après la mort de sa femme, il ne pouvait rester ainsi. Ses absences pour le service militaire nécessitaient quelque personne responsable au foyer. M. de la Morandière crut trouver la femme idéale en la personne de demoiselle Marie Louise Juchereau-Duchesnay, fille du seigneur de Beauport. Dans le contrat de mariage passé devant M<sup>re</sup> LaCétière le 13 mars 1728, Philippe donna à sa future épouse un douaire de trois mille livres et un préciput de 2000 livres, avec en plus sa chambre garnie. La future épouse apportait à la communauté de biens tout ce qui en meubles lui reviendrait de la succession de son défunt père, et les mit en communauté, se réservant le revenu des immeubles. Ils furent d'accord pour élever, nourrir et entretenir le jeune Philippe jusqu'à l'âge de 18 ans; de plus Philippe fit don à sa femme d'une part d'enfant dans sa succession. A cette occasion, le seigneur de Beauport avait donné à sa fille un emplacement de deux arpents et demi et mille livres pour y bâtir une maison, plus un lit garni, un cheval et une vache.

Par la suite Philippe devait être harassé par les procès interminables avec les Frères Hospitaliers de Montréal. Il obtint bien des promesses, mais jamais d'argent. En mars 1743, les Frères durent admettre qu'ils devaient dix-neuf ans d'arrérages de rente à Philippe. En 1744, les quatre Frères subsistants encore voulurent être déchargés. Les affaires traînèrent en longueur. Finalement la société des Frères fut dissoute; et l'Hôpital-Général fut confié à la Mère d'Youville, des Filles de la Charité. Avec la direction, celle-ci accepta aussi les charges. Après des pourparlers, elle reconnut les dettes de Philippe D'Amours et promit de payer.

Entre-temps, les autorités de Paris, averties de l'infirmité résultant de la blessure de Philippe, lui octroyèrent une gratification en 1731 et en 1732.

En 1735, Philippe fut nommé commandant au poste des Miamis (en l'état d'Illinois) avec droit de traite. De suite, par besoin d'argent et pour se débarrasser de l'administration commerciale, il vendit ses droits à dame Thérèse Gatin, agissant pour son mari, Charles Ruelle D'Auteuil, sr de Monceaux, de Montréal. Philippe devait recevoir 2000 £ par an et être nourri, entretenu par led. D'Auteuil et ses associés.

Une heureuse surprise vint encourager le lieutenant de la Morandière au milieu de ses procès ruineux : en 1738 il fut nommé commandant de nouveau au poste des Miamis, sur la rivière St-Joseph, dans la région de Chicago. Il avait alors 58 ans. L'année suivante le gouverneur disait de lui : "Il s'est distingué en plusieurs partis; quoique infirme, il commandait aux Miamis". En quittant ce poste, il fut nommé capitaine.

A Beauport, à la seigneurie de son beau-père, Ignace Juchereau-Duchesnay, il prit part à divers procès, entre autres, celui qui opposait les Ecclésiastiques du Séminaire des Missions Étrangères de Québec avec les seigneurs de Beauport, pour déterminer les bornes entre les seigneuries de Beaupré et de Beauport. Le Séminaire perdit, et les anciennes bornes furent maintenues.

Son fils Philippe grandissait; il avait en 1738 douze ans; il fallait pourvoir à son instruction. Son père le confia aux Frères Hospitaliers de Montréal, qui acceptèrent de le loger, nourrir, entretenir et instruire pour la somme de 254 £ par an, c'est-à-dire le montant de la rente due à Philippe.

Un nouveau procès surgit, M. D'Auteuil à qui il avait cédé ses droits de traite chez les Miamis, lui vendit à prix fort les quelques présents que Philippe, comme commandant, avait l'occasion de faire aux Indiens qui venaient le visiter au poste. Heureusement la Prévôté de Québec diminua les prétentions de M. D'Auteuil et le condamna à payer 800 £ au commandant de la Morandière.

Son âge et ses blessures diminuèrent ses forces. Les tracasseries occasionnées par ses procès interminables minèrent ce qui lui restait d'énergie. Philippe s'éteignit paisiblement en février 1747, laissant sa femme et un fils Philippe. Les autres enfants étaient morts.

Il n'y eut pas d'inventaire aussitôt après la mort de Philippe. Deux ans plus tard, le fils mourut à son tour, noyé du bord du navire "Alexandre" de Bordeaux, de sorte que la veuve de la Morandière restait seule héritière.

L'année suivante, la veuve, Marie-Louise Juchereau-Duchesnay, et sa sœur, également veuve, Marie-Thérèse, se firent donation mutuelle de tous leurs biens, se réservant seulement la possibilité de disposer de 300 £ chacune, par testament ou autrement.

Marie-Louise Juchereau-Duchesnay, veuve de Philippe, possédait plusieurs propriétés; en raison de son âge (65 ans), elle ne se sentait plus capable de les gérer convenablement, et décida de tout vendre à son beau-frère, Michel de Salaberry; ce qui fut fait devant M<sup>re</sup> Barolet, le 2 novembre 1754, pour le prix de 3500 £. A la suite de cette transaction, la donation mutuelle de 1750 fut déclarée nulle, et Marie-Thérèse, sa sœur, consentit à la vente ainsi faite.

Sentant venir sa fin prochaine, Madame veuve Philippe D'Amours fit procéder à l'inventaire des biens de la communauté entre elle et le feu sieur Philippe D'Amours. L'inventaire des meubles s'éleva à 1200 £ environ, les dettes actives à 398 £, et les dettes passives à 492 £.

Elle n'était pas riche. Mais une heureuse surprise l'attendait. Peu de temps après la mort de Philippe, les Frères Hospitaliers, incapables de continuer leur œuvre, décidèrent de tout remettre entre les mains de la Mère d'Youville, supérieure des Filles de la Charité (Soeurs Grises), biens et dettes. Le transfert se fit le 14 décembre 1751. La Mère d'Youville constata que l'Hôpital Général devait aux héritiers D'Amours au moins 7000 £, sans compter les intérêts. Avec raison elle voulut se libérer de ce fardeau, et dès qu'elle en eut la possibilité, elle offrit à Mme veuve D'Amours de tout payer. L'offre faite officiellement fut acceptée, et enfin, le vieux compte fut réglé moyennant 11,321 £ ls. 6d. C'était le 16 août 1756, trente-deux ans après la mort d'Élisabeth D'Amours qui avait légué cet argent à Philippe, son frère.

Désormais libérée des grands soucis des procès, Madame D'Amours se retira, comme pensionnaire, chez les Sœurs de l'Hôpital Général de Montréal. Elle fit son testament, puis, à l'âge de soixante dix ans, s'éteignit en septembre 1759, au milieu des horreurs de la prise de Québec.

Après la mort de Marie-Louise Juchereau-Duchesnay, les héritiers de Philippe D'Amours réclamèrent leurs dus. Joseph D'Amours de Plaine, au nom des autres héritiers, demanda et obtint de Dame Thérèse Juchereau, donataire, un compte-rendu des biens de la communauté de Philippe D'Amours avec Marie-Louise Juchereau. Selon ce compte-rendu, il revint aux héritiers de Philippe la somme de 5023 £ dix sols, dont 1000 £ en argent comptant, et le reste promis pour deux ans.

Ainsi fut terminée la succession de Philippe D'Amours de la Morandière, vingt ans après sa mort.

De son premier mariage, avec Madeleine Menage, Philippe de la Morandière eut :

Philippe, né le 16 déc. 1722; s-1749

Louis, né le 6 nov. 1723; s-17 déc. 1723

Françoise-Madeleine, née le 9 avril 1726; s-4 mai 1726.

De son deuxième mariage, avec Marie-Louise Juchereau-Duchesnay, il eut :

Ignace-Joseph, né le 2 janv. 1730; s-13 juin 1733.

Jacques-Ignace, né le 9 mars 1731.

De ces enfants aucun garçon ne vécut pour succéder à Philippe.

## **SOURCES**

### **Philippe D'Amours de la Morandière**

RPQ : 29 avril 1713; 3 mai 1713; 25 avril 1725; 17 juin 1725; 27 fév. 1727; vol. 69, 183r; vol. 79, 310; vol. 82, 74, 84; vol. 90, 7v.

JCS : I, 251, 255, 267, 274, 275, 341, 346; II, 36, 39, 46, 219, 315; III, 1, 36, 40, 117; IV, 40, 60, 64, 70-72, 88, 105, 112.

CPJ : nos. 1231, 3675, 1789, 2348.

BRH : vol. 36, 207.

RAC : vol. 13 (1886) p. 178; vol. 49 (1904) p. 647.

RAQ : 1947-8, p. 296.

GN : vol. 12, p. 36-37; vol. 15, p. 183.

ASQ : vol. M2

OI : 1, p. 12.

Barbel : 14 nov. 1705, 4 juin 1720, 25 avril 1726.

Barolet : 27 août 1750, 2 nov. 1754.

Chaumont : 14 juin 1735.

Danré de Blanzay : 26 oct. 1744.

Dubreuil : 30 nov. 1723.

DuLaurent : 10 avril 1756, 10 sept. 1756, 10-12 août 1756.

Guillemin : 19 oct. 1765.

Hiché : 22 mars 1733.

La Cetièrre : 13 mars 1728, 3 mai 1724.

LeMaitre Lamorille : 10 janv. 1766.

LePaillieur : 12 juin 1738.

Louet : 16 déc. 1721, 4 fév. 1722, 12 fév. 1722.

P. Panet : 11 juin 1735, 23 mars 1743.

Porlier : 23 mars 1743.

Raimbault, père : 7 août 1701.

Raimbault, fils : 6 oct. 1735.

Rivet : 3 mai 1713.

Saillant : 16 août 1768.

"Famille Juchereau-Duchesnay", p. 182-3

"Terrier de Gaudarville", 1, p. 8v.

"Rapport des Archives de France relatives à l'histoire du Canada", P. Edmond Roy, p. 170.

"Documents relative to the Colonial History of the State of New York", IX.

"Dictionnaire général", P. Lejeune, o.m.i